

## CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 24/2020/50757/C01:1

DATE DU CONTRÔLE 10/01/2020

TECHNICIEN

Jean-Philippe Givron

ADRESSE DU CONTRÔLE Rue Saint-Martin 47 - 5190 Jemeppe-sur-Sambre

AGRÈMENT RÉGION WALLONNE

AGRW. DEP-048/A/03 expire le 12/10/2024



### > COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT DE LA CITERNE

Propriétaire

N° TVA

non communiqué

Adresse

Rue Saint-Martin 47 - 5190 Jemeppe-sur-Sambre

### > SITUATION DU RÉSERVOIR ET DE SES ACCESSOIRES

Plan d'implantation

Non

### > RÉSERVOIR

Autorisation d'exploitation	Oui	Date d'émission, échéance & numéro	/
Capacité autorisée et/ou réelle (litres)	3375L	Année d'installation	>30ans
Origine du réservoir et n° de fabrication	Inconnu	Certificat d'étanchéité antérieur	Non
Dimensions	L=3,00m; l=0,75m; h=1,50m	Niveau de liquide (cm)	7cm
Commentaire relatif à la déclaration de classe 3	Voir annexes		
Type de réservoir	Parallélépipédique - Dans un local - En cave - Simple paroi - Métallique		

### > CONTRÔLE

Contrôle visuel du réservoir au brûleur	OK	Fonctionnement brûleur	sans objet
Pollution en dehors du réservoir	Non	Trou d'homme : étanchéité et fixation couvercle :	OK
Trou d'homme : état général	OK	Raccords	OK
Conduite de remplissage	OK	Conduite de ventilation	OK
Conduites d'aspiration et de retour (parties visibles)	pas OK	Encuvement	
Contrôle visuel de l'étanchéité	Etanche	Présence d'eau et de boue (cm)	
Taux d'acidité (pH)	/	Conductivité (µS/cm):	/
Contrôle intérieur si nettoyage	/	Système anti-débordement	absent
Système de mesure de niveau	présent - conforme	Système de détection de fuite	sans objet

Réservoir aérien : épaisseur des parois

### > AUTRE(S) REMARQUE(S)

Placer un système anti-débordement : sifflet ou sonde

La prise de mazout dans le réservoir doit se faire par le dessus du réservoir

**Conclusion : L'étanchéité est assurée mais pas la conformité. Il faut y remédier dans les 6 mois.**



**Une plaquette orange a été fixée et scellée sur la conduite de remplissage du réservoir le jour même du contrôle.**

Le réservoir a fait l'objet d'un contrôle conformément aux prescriptions de :

- 30 novembre 2000 - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Titre III du règlement général pour la protection du travail en ce qui concerne les contrôles des dépôts de liquides inflammables et l'implantation et l'exploitation des stations - service (M.B. 17.01.2001)
- 8 mai 2003 - Arrêté ministériel dérogeant aux dispositions de l'article 590 du titre III du RGPT portant sur le contrôle d'étanchéité des dépôts de liquides inflammables en insérant une nouvelle technique de contrôle: le test en dépression (M.B. 19.03.2004)
- 17 juillet 2003 - Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service
- 24 juillet 2008 - Arrêté du Gouvernement wallon du modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service.

Fait à : Jemeppe-sur-Sambre

Signature du technicien



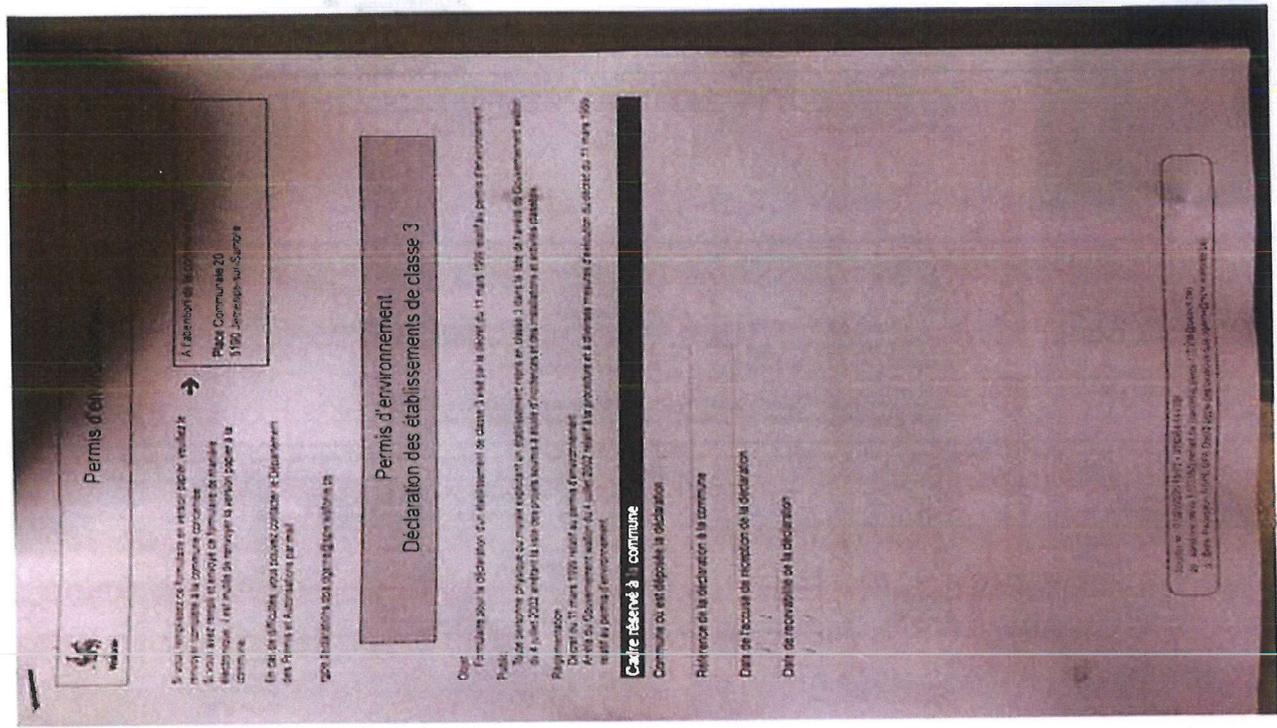
# CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

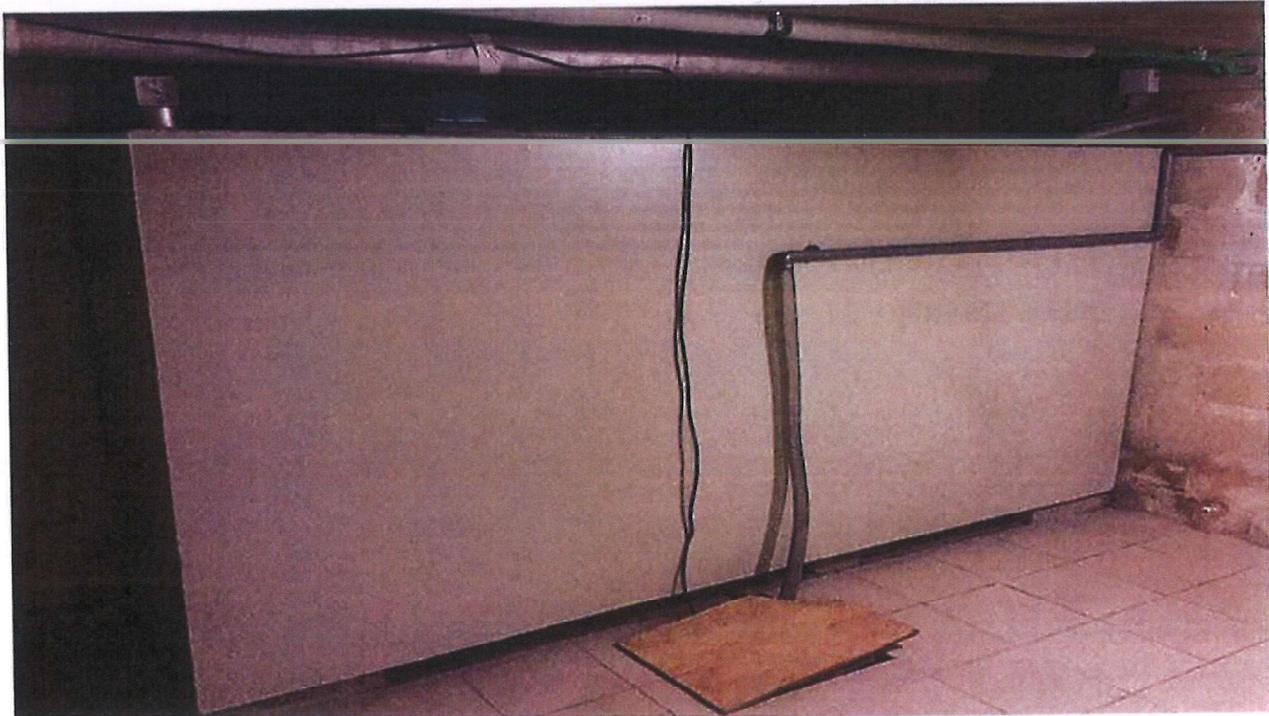
RÉF. 24/2020/50757/C01:1

ANNEXES

Autorisation d'exploitation



Autre



## CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 24/2020/50757/C01:1

> ANNEXES

Autre



